

DOC. PARLEMENTAIRE No 18

Je suis informé que toutes les personnes de Boston qui viennent au Canada sont fouillées, de crainte qu'elles ne transportent des lettres, et qu'elles sont strictement questionnées au sujet de tout message verbal que le général Gage pourrait leur confier pour moi. En sorte qu'il est probable que je ne recevrai aucune nouvelle du général avant l'ouverture de la navigation l'été prochain.

Je suis avec le plus profond respect, de Votre Seigneurie, le plus humble et obéissant serviteur,

GUY CARLETON.

Comte de Dartmouth,
l'un des principaux secrétaires
d'Etat de Sa Majesté.

PÉTITIONS POUR OBTENIR L'ABROGATION DE L'ACTE DE QUÉBEC.

PÉTITION À SA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI.¹

La pétition des très fidèles et loyaux, les anciens sujets de Votre Majesté établis dans la province de Québec, représente très humblement que:—

Sur la foi de la proclamation royale de Votre Majesté, en date du septième jour d'octobre, en l'année de Notre Seigneur, mil sept cent soixante-trois, nous sommes venus nous établir dans ladite province où nous avons acheté des maisons et des terres et où nous nous sommes livrés avec activité à la traite, au commerce et à l'agriculture, ce qui a eu pour effet de faire doubler la valeur des terres et la richesse des habitants depuis notre arrivée. De plus nous sollicitons la permission de dire que nous nous sommes soumis avec empressement et fidélité au gouvernement et que nous avons vécu sur un pied de paix et d'amitié avec les nouveaux sujets de Votre Majesté. Mais nous constatons et prenons la liberté de dire avec un chagrin inexprimable que par un récent acte du parlement, intitulé "acte à l'effet de pourvoir d'une façon plus efficace au gouvernement de la province de Québec dans l'Amérique du nord," nous sommes privés des privilèges accordés par les prédécesseurs royaux de Votre Majesté et dont nous avons hérité de nos aïeux.

¹Archives canadiennes, Q. 11, p. 98. Elle se trouve aussi dans "Compte rendu des procès-verbaux, etc.," de Maseres et c'est la seule des trois pétitions qui fasse partie des archives d'Etat. Les deux autres qui suivent, l'une aux Communes, l'autre aux lords, se trouvent dans Maseres. La plus grande partie de l'élément anglais de la province en apprenant la partie de l'Acte de Québec qui leur enlevait la protection du *writ* d'habeas corpus et du procès par jury par suite de la remise en vigueur de la loi française, se mirent à faire signer des pétitions pour obtenir l'abrogation ou l'amendement de cet acte. Maseres avait déjà été choisi comme agent à Londres et c'est à lui que furent transmises les trois pétitions au roi, aux lords et aux Communes. "Il les reçut vers le 12 ou le 13 janvier 1775 et le 18 du même mois il remit celle qui était adressée au roi au comte de Dartmouth, secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour l'Amérique. Quant aux pétitions adressées aux lords et aux Communes, elles furent remises un peu plus tard à lord Camden et à sir George Savile qui en approuvèrent la teneur et se chargèrent de les présenter aux deux chambres du parlement." Compte rendu des procès-verbaux, etc., p. 238.